

École de Danse 1000 Arts

RÈGLEMENT OFFICIEL
Groupes Compétition & Compagnie



Préambule

Les groupes Compétition et Compagnie représentent officiellement l'École de Danse 1000 Arts. Ils sont destinés aux élèves souhaitant s'investir dans un projet artistique exigeant. L'admission est réalisée sur audition et le maintien dans le groupe dépend du respect permanent des exigences techniques, humaines et comportementales.

Engagement attendu

- Présence à tous les entraînements et répétitions (y compris certains week-ends ou vacances).
- Travail personnel régulier à domicile.
- Ponctualité (10 minutes avant chaque cours).
- Respect des professeurs, partenaires, familles et organisateurs.
- Acceptation des décisions artistiques de la direction.
- Représentation exemplaire de l'image de 1000 Arts.

Sanctions possibles

La direction peut appliquer, selon la gravité des faits : rappel oral, avertissement écrit, retrait d'une chorégraphie, non-sélection à une compétition, exclusion temporaire ou définitive. La direction se réserve également le droit de modifier la composition des groupes ou les placements dans l'intérêt artistique du projet.

Engagement des familles

Les représentants légaux s'engagent à soutenir l'assiduité, la ponctualité, le travail personnel et à respecter les décisions pédagogiques. Les échanges avec l'équipe pédagogique doivent rester courtois et se dérouler en dehors des cours.

Charte d'engagement

En signant ce document, l'élève s'engage à :

- Donner le meilleur de lui-même à chaque entraînement.
- Travailler ses chorégraphies à la maison.
- Faire passer l'intérêt du groupe avant son intérêt personnel.
- Accepter les corrections avec humilité.
- Encourager ses coéquipiers.
- Représenter fièrement les valeurs de 1000 Arts : Respect, Passion, Discipline, Persévérance, Bienveillance et Excellence.

Règlement spécifique – Groupes Compétition & Compagnie

École de Danse 1000 Arts

Ce règlement complète le règlement général de 1000 Arts. L'intégration dans un groupe Compétition ou Compagnie implique l'acceptation de l'ensemble des dispositions suivantes.

1. Philosophie

Les groupes représentent officiellement 1000 Arts lors des compétitions, spectacles et événements. Les valeurs attendues sont : excellence, respect, discipline, esprit d'équipe, dépassement de soi, humilité et persévérance.

2. Admission

Admission uniquement sur audition. La direction évalue le niveau technique, artistique, la progression, l'attitude et le potentiel.

3. Maintien dans le groupe

La place n'est jamais acquise. Le maintien dépend du niveau, de l'investissement, de l'attitude, de l'assiduité et du respect du règlement.

4. Assiduité

Toutes les répétitions sont obligatoires. Les absences doivent rester exceptionnelles et être annoncées dès que possible.

5. Ponctualité

Chaque élève doit être présent au minimum 10 minutes avant le début de l'entraînement. Les retards répétés peuvent entraîner un avertissement, une non-sélection ou une exclusion.

6. Travail personnel

Les chorégraphies, vidéos et corrections doivent être travaillées à domicile. Les répétitions servent à perfectionner le travail, pas à l'apprendre.

7. Niveau technique

Chaque membre doit maintenir un niveau compatible avec celui du groupe sous peine d'être remplacé ou retiré du groupe.

8. Répétitions supplémentaires

Des répétitions peuvent être organisées les week-ends, vacances ou exceptionnellement en semaine. Elles font partie intégrante de l'engagement.

9. Sélection des prestations

La participation aux spectacles et compétitions n'est jamais garantie. Elle dépend du niveau, du comportement, de l'investissement et de l'assiduité.

10. Attitude

Le respect, la politesse, l'écoute, la bienveillance et l'humilité sont obligatoires. Les comportements toxiques, moqueries, conflits ou manque d'implication ne sont pas tolérés.

11. Image de l'école

Chaque élève représente 1000 Arts et doit adopter un comportement exemplaire.

12. Téléphones

Téléphones éteints ou silencieux pendant les entraînements.

13. Tenue

La tenue demandée par les professeurs est obligatoire.

14. Communication

Les familles doivent consulter régulièrement les informations transmises.

15. Engagement des familles

Les décisions pédagogiques appartiennent exclusivement à la direction et aux enseignants.

16. Frais

Les frais liés aux compétitions et costumes restent à la charge des participants sauf indication contraire.

17. Exclusion

La direction peut exclure un élève en cas de non-respect du règlement.

18. Acceptation

L'intégration vaut acceptation du présent règlement.

19. Engagement personnel

Chaque membre s'engage à fournir le meilleur de lui-même à chaque entraînement.

20. Remplacement

Les placements, rôles et compositions peuvent être modifiés à tout moment dans l'intérêt du groupe.

21. Esprit d'équipe

Les clans, intimidations, jalousies et critiques destructrices sont interdits.

22. Décisions pédagogiques

Les décisions finales de la direction concernant les auditions, compositions et sanctions s'imposent.

23. Réseaux sociaux

Aucune publication ne doit nuire à l'image de l'école. Les chorégraphies de compétition ne peuvent être diffusées avant leur présentation officielle sans autorisation.

24. Confidentialité

Les chorégraphies, vidéos et supports pédagogiques demeurent la propriété de 1000 Arts.

25. Condition physique

Les blessures doivent être annoncées. La présence reste souhaitée sauf contre-indication médicale.

26. Absences avant un événement

Une absence avant une compétition peut entraîner le retrait de la participation.

27. Respect du matériel

Les locaux, costumes et matériels doivent être respectés.

28. Attitude exemplaire

Le comportement est considéré comme aussi important que le niveau technique.

29. Pouvoir décisionnel

La direction peut prendre toute décision nécessaire au bon fonctionnement et à la qualité artistique des groupes.

30. Système de sanctions

Selon la situation : rappel oral, avertissement écrit, entretien, exclusion d'un entraînement, retrait d'une chorégraphie, non-sélection, exclusion temporaire ou définitive.

31. Engagement en compétition et spectacle

Respect des horaires, des jurys, des autres écoles et des accompagnants ainsi que de tout le staff. Fair-play obligatoire.

32. Costumes

Tout oubli de costume, chaussures ou accessoires imposés peut entraîner une non-participation.

33. Déplacements

Les consignes des accompagnants doivent être respectées. Aucun élève ne quitte le groupe sans autorisation.

34. Engagement annuel

L'inscription implique un engagement pour l'ensemble de la saison sauf motif sérieux.

35. Cours privés

Les élèves du groupe compagnie sont tenus de faire au minimum 3 cours de chant privé par semestre à leurs frais au sein de l'école 1000 Arts avec le professeur souhaité.

36. Valeurs

Respect • Passion • Discipline • Dépassement de soi • Humilité • Persévérance • Esprit d'équipe • Bienveillance • Excellence.

37. Signature

Le règlement doit être signé par l'élève et son représentant légal avant toute participation.

Clause générale : Toute situation non prévue par le présent règlement sera examinée par la direction, qui prendra la décision la plus adaptée dans l'intérêt de l'école et du groupe.

Attestation et signatures

Nous déclarons avoir lu et compris le règlement spécifique des groupes Compétition et Compagnie ainsi que la Charte d'engagement. Nous acceptons l'ensemble des conditions et nous engageons à les respecter.

Date :

Nom et prénom de l'élève :

Signature de l'élève :

Nom du représentant légal :

Signature du représentant légal :